

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2025-2026

02 DÉCEMBRE 2025

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

RELATIVE À L'AUGMENTATION DE LA TVA SUR LES BILLETS CULTURELS ET LA  
RÉVISION DE LA FISCALITÉ SUR LES DROITS D'AUTEUR

DÉPOSÉE PAR MME FADILA LAANAN, M. BRUNO LEFEBVRE, MME ISABELLA  
GRECO, MME ANNE LAMBELIN, M. CHRISTOPHE COLLIGNON, MME CHRISTIE  
MORREALE ET M. MARTIN CASIER

RÉSUMÉ

Le Gouvernement fédéral a annoncé sa décision d'augmenter la TVA sur les billets culturels (de 6 à 12%) et de supprimer la valorisation des frais forfaitaires dans les déclarations fiscales des revenus liés aux droits d'auteur.

Les acteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles dénoncent l'impact négatif de ces mesures sur l'offre culturelle et sur l'emploi mais aussi sur l'accessibilité de la culture et le pouvoir d'achat des familles.

Il est donc proposé que le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles se saisisse d'urgence du dossier et entreprenne toutes les actions nécessaires pour faire reculer le fédéral.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Développements .....</b>	<b>3</b>
<b>Proposition de résolution relative à l'augmentation de la TVA sur les billets culturels et la révision de la fiscalité sur les droits d'auteurs .....</b>	<b>5</b>

## DÉVELOPPEMENTS

Le lundi 24 novembre 2025, le Gouvernement fédéral a annoncé une série de décisions relatives à son budget 2026.

Parmi ces mesures, deux visent directement les opérateurs et les travailleurs des arts de la Fédération Wallonie-Bruxelles : la hausse de la TVA sur les billets culturels (de 6 à 12%) et la suppression de la valorisation des frais forfaitaires dans les déclarations fiscales des revenus liés aux droits d'auteur.

Pour ce qui concerne la TVA, de nombreux interlocuteurs ont dénoncé ce choix, d'autant plus dans un contexte économique et social déjà difficile pour eux.

La Fédération belge des festivals a ainsi alerté quant aux conséquences désastreuses de la mesure et a réclamé une consultation de toute urgence.

Plusieurs enjeux sont mis en évidence :

- L'existence de plusieurs festivals serait menacée ;
- Cela diminuerait l'accessibilité pour de nombreux publics en raison de la hausse du prix des places et la baisse du pouvoir d'achat ;
- La position concurrentielle des festivals belges se dégraderait par rapport aux festivals étrangers, avec pour conséquence des retombées économiques néfastes.

Certains organisateurs de festivals ont en outre complété le tableau en soulignant l'impact de l'augmentation de la TVA sur la nourriture et les softs, évoquant des coûts globalement en hausse à hauteur de 250.000 à 300.000 euros. Des coûts en hausse qui devront être répercutés sur les consommateurs, si ceux-ci ont encore la capacité de suivre.

Dans le secteur du cinéma, la Fédération des cinémas dénonce également une mesure jugée injuste et contre-productive, qui risque d'alourdir les prix et d'accentuer la concurrence entre salles. L'augmentation des tarifs pourrait avoisiner un euro par place dans les cinémas non subventionnés, les cinémas subventionnés semblant eux immunisés de la mesure, même si cela reste à confirmer.

D'autres institutions, notamment dans le secteur du théâtre, ont fait savoir leur mécontentement, dénonçant, au-delà des impacts sur l'offre et l'accessibilité culturelle, une décision lourde de sens sur le plan symbolique : le retrait de la culture de la liste des biens de première nécessité.

Pour ce qui est des droits d'auteur, la fiscalité portant sur ces droits est de 15% calculés sur les droits bruts, mais actuellement diminués d'un forfait. Le

Gouvernement fédéral entend supprimer cette déduction, et donc doubler l'imposition sur les auteurs/autrices et les journalistes.

Cette mesure constitue également une remise en cause profonde du statut des travailleurs des arts qui a été réformé sous la précédente législature. En effet, un des éléments essentiels de la réforme du statut a été de doubler le montant des droits d'auteur et droits voisins que le travailleur peut percevoir en plus de ses allocations. La fin de cette déduction revient à diviser par deux le montant des droits d'auteur et droits voisins que les travailleurs des arts peuvent percevoir. Cela correspond à une perte allant jusqu'à 11 060,40 euros nets par an.

En s'attaquant aux droits d'auteur, c'est à la création artistique que le gouvernement fédéral s'attaque. Il pénalise les artistes qui fournissent un travail artistique long, intense et créatif qui n'est pratiquement jamais rémunéré en amont.

Alors que les opérateurs culturels ont déjà du mal à boucler leur programmation dans une période où les frais augmentent et le pouvoir d'achat du public diminue ; alors que les sources de soutien public diminuent en raison des mesures d'économies imposées à tous les niveaux de pouvoir et subies par les communes ; alors que les rémunérations des artistes et auteurs/autrices de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont déjà particulièrement faibles, comme en atteste un récent cadastre de l'emploi artistique ; il apparaît urgent que notre institution interpelle le Gouvernement fédéral pour défendre ses secteurs en demandant l'annulation de mesures qui vont encore affaiblir la diversité de l'offre culturelle, l'emploi artistique, la rémunération des auteurs/autrices et l'accessibilité de la culture.

## PROPOSITION DE RÉOLUTION RELATIVE À L'AUGMENTATION DE LA TVA SUR LES BILLETS CULTURELS ET LA RÉVISION DE LA FISCALITÉ SUR LES DROITS D'AUTEURS

Le Parlement de la Communauté française,

- A. Considérant que la culture est un pilier essentiel des sociétés démocratiques, favorisant l'émancipation individuelle, la cohésion sociale et l'exercice d'une citoyenneté éclairée ;
- B. Considérant que l'accès équitable à la culture est un vecteur d'égalité et d'épanouissement, permettant à chaque citoyen, indépendamment de son origine ou de sa condition sociale, d'accéder au savoir, à la réflexion critique et à l'expression artistique ;
- C. Considérant que la crise sanitaire et le contexte socio-économique ont exacerbé les défis auxquels le secteur culturel est confronté, entraînant une baisse de la fréquentation des lieux culturels et une réduction des revenus pour de nombreux artistes et institutions culturelles malgré les efforts de la Fédération Wallonie-Bruxelles et d'autres pouvoirs publics pour les soutenir ;
- D. Considérant les mesures d'augmentation de la TVA sur les billets culturels et de révision du système fiscal entourant la rémunération des droits d'auteur annoncées par le Gouvernement fédéral ;
- E. Considérant que de nombreuses fédérations professionnelles et que des acteurs des secteurs ont donné l'alerte sur l'impact négatif de ces mesures dénoncées sur la diversité de l'offre culturelle, l'emploi artistique, la rémunération des auteurs/autrices et l'accessibilité de la culture ;
- F. Considérant le flou qui entoure encore les décisions du Gouvernement fédéral sur la TVA et qui laissent craindre que le champ d'application soit plus large que celui craint par les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment parce qu'on ne sait pas quels types d'opérateurs entreront dans le périmètre ou si les mesures applicables au take away seront d'application dans les événements culturels.

Demande au Gouvernement de la Communauté française :

1. D'adresser en urgence au Gouvernement fédéral un courrier co-signé par la Ministre-Présidente et la Vice-Présidente afin de :

- a. Solliciter des informations précises sur le périmètre et les modalités d'application de la hausse de la TVA sur les billets culturels de 6 à 12% ;
  - b. Marquer son opposition totale à cette hausse ainsi que la suppression de la valorisation des frais forfaitaires dans les déclarations fiscales des revenus liés aux droits d'auteur ;
  - c. Réaffirmer son opposition à toute remise en cause du statut de travailleur des arts en ce compris les possibilités de percevoir des droits d'auteur et droits voisins.
2. A défaut de réponse favorable, de solliciter l'organisation d'un Comité de concertation afin de faire entendre la position de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
  3. D'entamer une concertation avec l'ensemble des acteurs potentiellement concernés par ces mesures afin d'en estimer le plus précisément possible les impacts mais aussi de construire un argumentaire et des stratégies commune pour défendre les secteurs culturels et l'accessibilité de la culture.

**F. Laanan**

**B. Lefebvre**

**I. Greco**

**A. Lambelin**

**C. Collignon**

**C. Morreale**

**M. Casier**